



Vendre un fond de commerce avant partage

Par **NAMA**, le **06/06/2008** à **14:50**

mon mar est décidé en decembre 2007, trois enfants en bas age, une belle fille majeure, mon mari et moi possédions un restaurant 50/50, nous sommes mariés sous la séparation de biens, j'ai repris tout de suite la gérance de la SARL, ma belle fille m'a informée qu'elle pense renoncer à l'héritage pour ses frères et soeurs. Maintenant j'aimerais vendre le fond de commerce, est ce que je peux le faire tout seul ou devrais je passer par le notaire qui tient la succession, et ma belle fille doit elle signer avec moi ou non? et mes enfants mineurs, je peux prendre la décision pour eux concernant cette affaire? j'ai besoin de votre réponse urgente, comme j'ai un acheteur potentiel.
merci